

01.09.2021 - 12:45 Uhr

En Ukraine, après 17 ans de captivité, une ourse est sauvée par QUATRE PATTES



Une ourse brune sauvée après avoir servie d'attraction pour un cirque et un restaurant en Ukraine

QUATRE PATTES exige un raffermissement des lois sur le bien-être animal

Zurich, le 1er septembre 2021 - Le 30 août dernier, l'organisation mondiale de protection des animaux QUATRE PATTES a libéré Martha, une ourse de 17 ans détenue dans un restaurant fermé près de Stryi, dans l'ouest de l'Ukraine, et l'a transférée dans sa FORÊT DES OURS de Domazhyr, près de Lviv. Martha est née en captivité et a été exploitée dans un cirque jusqu'en 2008, quand des restaurateurs l'ont achetée pour divertir leurs clients pendant 13 ans. L'Ukraine interdira dès novembre l'utilisation de certaines espèces animales sauvages, comme les ours et les grands félins, à des fins de divertissement.

QUATRE PATTES estime que 80 ours sont encore en détention privée en Ukraine et bien que l'organisation se félicite de cette nouvelle loi importante, elle sait qu'il y aura encore beaucoup à faire tant que les animaux ne seront pas enregistrés, que l'élevage ne sera pas contrôlé et que les animaux sauvages pourront être exhibés légalement dans les cirques.

Au cours d'une mission de sauvetage d'un jour, l'équipe de QUATRE PATTES a libéré l'ourse Martha du restaurant et l'a transférée vers son nouveau foyer adapté à son espèce. Dès qu'elle se sera habituée à sa nouvelle vie au sein de la FORÊT DES OURS de Domazhyr, Martha sera soumise à un examen vétérinaire approfondi. Ses anciens propriétaires détenaient Martha dans un enclos en béton dans l'enceinte d'une ancienne piscine. « Martha n'avait aucune possibilité d'occupation et ne pouvait pas explorer son environnement, nager ou hiverner. Elle s'ennuyait et mâchouillait constamment les barreaux de son enclos. Ce fait et la nourriture principalement sucrée qu'on lui servait ont gravement endommagé ses dents », explique Barbara van Genne, chargée des sauvetages d'animaux sauvages chez QUATRE PATTES. Les propriétaires se rendaient même dans l'enclos de Martha pour lui faire des câlins. « Les ours sont des animaux sauvages dangereux, qui ne pourront jamais vivre leurs instincts naturels s'ils sont détenus en captivité, maltraités et exploités à des fins de divertissement. Les traiter comme des animaux de compagnie ne fait qu'aggraver leur souffrance. Pour la toute première fois de sa vie, enfin Martha peut mener une vie adaptée à son espèce », a encore déclaré Barbara Van Genne.

L'Ukraine entreprend les premières démarches vers une meilleure protection des animaux sauvages

Dans le cadre de l'adoption de la loi plus stricte relative à la protection des animaux sauvages de novembre 2021, QUATRE PATTES exhorte les autorités ukrainiennes à appliquer cette nouvelle loi de manière durable et stricte. « On ignore encore

comment la loi interprétera la détention d'ours chez des privés, mais nous estimons qu'après son entrée en vigueur, la détention d'au moins 30 ours sera devenue illégale. Le gouvernement doit veiller à ce que ces ours soient hébergés de manière appropriée en temps et en heure. En outre, les autorités compétentes doivent enregistrer tous les ours concernés ainsi que les établissements où ils sont logés afin de s'assurer que les ours ne soient pas tués ou vendus. Pour empêcher l'apparition d'un plus grand nombre d'ours illégaux, les autorités doivent également limiter la reproduction de ces animaux », déclare Taras Boiko, directeur de QUATRE PATTES en Ukraine. QUATRE PATTES propose au gouvernement ukrainien de le soutenir dans l'abolition des détentions illégales.

29 ours sauvés hébergés dans le refuge de QUATRE PATTES en Ukraine

QUATRE PATTES a ouvert sa FORÊT DES OURS de Domazhyr aux visiteurs en octobre 2017. Avec Martha, 29 ours sauvés par l'organisation mondiale de protection des animaux y vivent désormais sur 7,7 hectares. QUATRE PATTES a ainsi créé pour les ours sauvés, un foyer adapté à leurs besoins et a encouragé le gouvernement ukrainien à faire respecter la loi interdisant les combats d'ours dans le pays. En effet, des ours enchaînés sont maltraités dans le seul but de dresser des chiens de chasse. Depuis, le refuge offre également un nouveau foyer à des animaux provenant d'autres formes d'élevage ignobles et inappropriées.

Au sujet de QUATRE PATTES

QUATRE PATTES est l'organisation mondiale de protection des animaux sous influence humaine directe, qui révèle leurs souffrances, sauve les animaux en détresse et les protège. Fondée en 1988 à Vienne par Heli Dungler et des amis, l'organisation plaide pour un monde où les humains traitent les animaux avec respect, compassion et compréhension. Les campagnes et projets durables se concentrent sur les chiens et chats errants ainsi que sur les animaux de compagnie, les animaux de rente et les animaux sauvages – tels que les ours, les grands félins et les orangs-outans – vivant dans de mauvaises conditions de détention ainsi que dans les zones de catastrophe et de conflit. Avec des bureaux en Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Kosovo, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Thaïlande, Ukraine, USA et Vietnam ainsi que des refuges pour animaux en détresse dans onze pays, QUATRE PATTES fournit une aide rapide et des solutions durables. La Fondation est en outre un partenaire d'Arosa Terre des Ours, le premier refuge en Suisse qui offre aux ours sauvés de mauvaises conditions de détention un environnement adapté à l'espèce. www.quatre-pattes.ch

Photos et vidéos

Une sélection de photos en haute résolution est disponible [ici](#).

Du matériel vidéo est à télécharger [ici](#).

Copyright : voir métadonnées

L'utilisation des photos et des vidéos est gratuite. Elle ne peuvent être utilisées que pour les rapports portant sur ce communiqué de presse. Pour ce rapport uniquement, une licence simple (non exclusive, non transférable) et incessible est accordée. Une réutilisation future des photos et des vidéos n'est autorisée qu'avec l'accord écrit préalable de QUATRE PATTES.

Vidéo : le diffuseur est tenu d'utiliser le copyright lors de la diffusion. La référence au droit d'auteur peut être faite soit en insérant le logo original, soit en insérant l'inscription « VIER PFOTEN - globale Tierschutzorganisation », soit en informant verbalement le spectateur que le propriétaire du matériel est « VIER PFOTEN - globale Tierschutzorganisation ».

Le droit autrichien est appliqué sans ses normes de référence, le lieu de compétence juridictionnelle est Vienne.

Contact Médias

Sylvie Jetzer

Communication Suisse

QUATRE PATTES

Enzianweg 4

8048 Zurich

043 311 80 90

sylvie.jetzer@vier-pfoten.org

www.quatre-pattes.ch

Medieninhalte



L'ourse de 16 ans vit depuis des années dans des conditions indignes. © Yaroslav Tymchyshyn / FOUR PAWS



L'ourse de 16 ans vit depuis des années dans des conditions indignes. © Yaroslav Tymchyshyn / FOUR PAWS



Le sauvetage de l'ourse Martha. © Yaroslav Tymchyshyn / FOUR PAWS

[Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004691/100876894](https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004691/100876894) abgerufen werden.